

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
 COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15

Séance n° 3 du 31 Mars 2026

DATE DE LA CONVOCATION  
 le 27 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le Mardi trente-et-un Mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire.

**Présents :** Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Thierry COCHARD, Pascal HERBERT, Joëlle NAUROY, Jean-Yves LABROUSSE, Tony MOREIRA-DACOSTA, Julien GALLET, Mélissa DJELIL, Dimitri THIBAUT, Anne-Sophie IGOUFE, Tiphaine AGOURNAZE, Julie DUROYON.

**Absents :**

**Secrétaire :** Tiphaine AGOURNAZE

❖ Délibération n° CM30\_2026

**Désicion budgétaire modificative n°2**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du rééquilibrage de crédits sur opération d'ordre.

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

INVESTISSEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
<b>Dépenses</b>			
198 (Chapitre 040)	71 462,03	+ 0,12	71 463,03
2041412 - 998 (Chapitre 204)	10 681,45	- 0,12	10 681,33
<b>Recettes</b>			
28041512 (Chapitre 040)	7 986,68	+ 1,00	7 987,68
13386 - 998 (Chapitre 13)	2 189,09	- 1,00	2 188,09
<b>TOTAL Inv.</b>		<b>+ 0.88</b>	

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

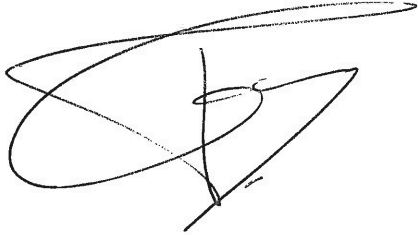
ID : 060-216005793-20260331-CM30\_2026R-BF

Vu l'avis favorable de la commission plénière en date du 26 Mars 2026 ;

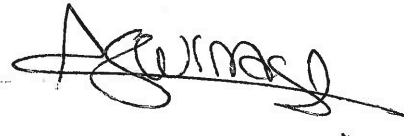
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme, le 02 Avril 2026



Jean-Marie DURIEZ, Maire  
qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire  
de cet acte publié le 03 Avril 2026.



AGOURNAZE Tiphaine, Secrétaire

